

Délibération n° 2020/04/18-CPM

Extrait du **du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Validation de l'organisation de la saison culturelle 2020-2021

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Lionel ARNAULT

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérangère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENÈGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

■ **Le bilan synthétique de la 3^e édition est le suivant :**

- 14 communes ont accueilli un spectacle/concert (5 communes en report) ;
- 14 équipes artistiques ont été accueillies sur 26 représentations (15 représentations en report) ;
- Le budget réalisé s'élève à 60 000,00 € hors salaires (artistique, droits d'auteurs, logistique, technique et communication) ; 37 000,00 € sont prévus sur le budget prévisionnel 2020-2021 pour prendre en compte ces reports.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la 3^{ème} édition a dû être interrompue le 13 mars 2020 et n'a pu reprendre que le 9 août 2020 : plus d'un tiers des représentations a dû être reporté à la saison suivante, dont la clôture de saison initialement prévue à Saint-Jean-Saint-Gervais en juin 2020.

Cette 3^e édition a néanmoins réuni 1 900 spectateurs, dont 420 scolaires, avec un montant de 2 248,00 € de recettes. Malgré le contexte très particulier de ces derniers mois, on relève une augmentation constante et progressive de la fréquentation à chaque saison.

■ **Pour sa 4^{ème} édition et du fait de la crise sanitaire, la saison culturelle se construit en deux temps.**

Le 1^{er} trimestre (septembre-décembre 2020) est consacré aux accueils partenariaux transversaux développés d'une saison à l'autre : École du Jeune Spectateur avec la FAL 63 et l'IEN, manifestation « Monument, Jeu d'enfants » au château de Villeneuve-Lembron, spectacle de Noël avec les centres de loisirs et Champeix Animations, festival « Finissez d'entrer » avec l'association Nota Bene, festival départemental Les Automnales, projet de médiation avec l'école de musique. À ces accueils s'ajoutent, en partie, des reports de la saison culturelle 2019-2020.

Les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres (janvier à juin 2021) seront en priorité consacrés à l'accueil des compagnies prévues en 2019-2020 et qui n'ont pas pu être reportées sur l'année civile 2020 pour des raisons de contraintes sanitaires, logistiques et/ou de plannings. Une programmation complémentaire sera également proposée aux communes, à partir de spectacles repérés et optionnés, en renforçant les liens avec le Pays d'Art et d'Histoire et l'École de musique : valorisation des espaces et des thèmes patrimoniaux, projets pédagogiques musicaux, et projets d'éducation artistique et culturelle. Afin de garantir la bonne tenue des représentations et la sécurité sanitaire du public, des lieux facilement adaptables et de préférence maîtrisés par les équipes administratives et techniques seront privilégiés. Ceux-ci seront recherchés auprès de communes volontaires tout en veillant à un équilibre territorial sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Le programme du 1^{er} semestre 2021 fait état d'une quinzaine de représentations.

La communication de la saison culturelle s'effectue dans le cadre de l'identité visuelle préalablement conçue des P'tits Papiers (dépliants et affiches-programmes).

Dans la continuité des saisons précédentes, et afin de garantir les conditions d'accueil des compagnies, de sécurité du public et de travail des agents du service, un **régisseur général** est embauché, via le GUSO, pour un total de 350 heures réparties sur les différentes dates de la saison, et pour un coût de 12 000,00 €. Ce régisseur accompagne le service en amont et pendant les dates de représentation. La communauté d'agglomération continuera à faire appel aussi à des **prestataires et des techniciens locaux** pour les accueils imposant des contraintes techniques spécifiques.

Le plan de financement prévisionnel de la saison culturelle 2020-2021 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût artistique (contrats de cession)	50 000,00 €	Département	7 000,00 €
Droits d'auteur	5 500,00 €	DRAC	10 000,00 €
Frais logistiques	4 000,00 €		
Prestations techniques	3 500,00 €	Recettes	3 500,00 €
Salaire régisseur général	12 000,00 €	Autofinancement	63 000,00 €
Communication	8 500,00 €		
TOTAL	83 500,00 €	TOTAL	83 500,00 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider le projet et le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessus ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal ;**

- De valider une prise en charge des dépenses par la communauté d'agglomération (autofinancement) en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (État, Conseil régional, Conseil départemental, Fonds européens, participations privées, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de cette délibération, notamment les contrats de cession, création artistique, production exécutive de spectacle vivant, contrats techniques, prestations, conventions de coproduction, partenariat, prêt de matériel, embauches de techniciens, déclarations de droits et autres commandes, dans la limite des crédits budgétaires alloués ;
- De mandater Monsieur le Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la saison culturelle 2020-2021.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020